

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00520

Numéro SIREN : 400 257 382

Nom ou dénomination : A.T.C.

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/008525

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/008525**
n° de gestion : **1995B00520**
n° SIREN : **400 257 382 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 29/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.T.C. - Société par actions simplifiée
1389 L'occitane La Pointe Bleue 31670 Labège -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2271961

8525

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		SAS ATC-FOREIGN OFFICE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2			
Adresse de l'entreprise		1389 L Occitane 31670 LABEGE		Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET*						4 0 0 2 5 7 3 8 2 0 0 0 4 6			
						Néant ☐ *			
				Exercice N clos le.					
				3 0 0 6 2 0 1 8					
				Brut 1		Amortissements, provisions 2			
						Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX	69 941	CQ	69 941			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH	2 951	AI		2 951		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	53 627	AU	44 721	8 907		
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	9 766	BI		9 766		
TOTAL (II)				BJ	136 285	BK	114 662	21 624	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT	2 310	BU		2 310		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	620 867	BY		620 867		
		Autres créances (3)	BZ	58 050	CA		58 050		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE				
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	17 646	CG		17 646		
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 999	CI		2 999		
	TOTAL (III)				CJ	701 872	CK		701 872
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	838 157	IA	114 662	723 496	
Renvois : (1) Dont droit au bail .				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :			Stocks :				Créances	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

Désignation de l'entreprise		SAS ATC-FOREIGN OFFICE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :			DA	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	522	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 000	
	Reserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont reserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	97 776	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	34 502	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	187 800	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	114	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	196 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	54 764	
	Dettes fiscales et sociales			DY	241 756	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	41 862	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 200	
TOTAL (IV)			EC	535 696		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	723 496		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	535 696
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	114	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise		SAS ATC-FOREIGN OFFICE		Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services* }	FD	FE	FF		
		FG	1 254 590	FH	1 254 590	
		FJ	1 254 590	FK	1 254 590	
	Chiffres d'affaires nets*			FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	1 776	
	Autres produits (1) (11)			FQ	88	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 256 454	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	16 048	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	3 060	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	373 586	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	28 803	
	Salaires et traitements*			FY	606 122	
	Charges sociales (10)			FZ	182 662	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations			GA	7 084
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC	
	Autres charges (12)			GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	371
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GF	1 217 737
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GG	38 717	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 754	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	1 754	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	4 372	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	4 372	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(2 617)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	36 100	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SAS ATC-FOREIGN OFFICE		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	80 240
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	40 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	120 740
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	122 338
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	122 338
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 598)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 378 949
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 344 447
6 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	34 502
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	IG	80 240
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	3 030
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	1 776
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A3	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles obligatoires	A4	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS		500
	REPRISE PROVISION LITIGE		40 000
	INDEMNITES LITIGE	9 338	
TRANSACTION LITIGES	113 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL / LITIGE COMMERCIAL		80 240	

Conformément à l'original
Le Président

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN SA FORME ORDINAIRE
DU**

Dimanche 31 décembre 2018 à 9 heures 30

**ATC SAS
Siège social – 1389 l'Occitane- 31670 Labège
RCS Toulouse 400 257 382 000 46**

En date du dimanche 31 décembre 2018 à 9h 30 heures l'Assemblée Générale d'ATC SAS s'est réunie en sa forme ordinaire au siège social, 1389 l'Occitane, 31670 Labège sur convocation du Président aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Sous la forme ordinaire :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018
- Quitus au Président
- Affectation des résultats
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce
- Distributions des bénéfices sur exercices antérieurs
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses

Sont présents :

- | | |
|--|-----------------------------|
| - M GUIBAUD | propriétaire de 30 actions |
| - M PRADINES | |
| représentant la SAS Applications Concept | propriétaire de 970 actions |

Angélique Rebelo, commissaire aux comptes du Cabinet BGH est présente.

Total des actions ordinaires présentes ou représentées 1000 actions
sur les 1000 actions ordinaires composant le capital social

Le quorum prévu à l'article 31 des statuts étant atteint, l'Assemblée générale en sa forme ordinaire peut valablement délibérer.

Alain Guibaud préside la séance, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à disposition des associés plus de 15 jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte. Mme Rey assurant le secrétariat, la séance est déclarée ouverte et le premier point de l'ordre du jour est abordé.

La première résolution est votée à l'unanimité: "l'assemblée générale donne acte au Président que chaque associé a été régulièrement convoqué à la présente assemblée et mis en situation d'exercer librement les droits de communication qui lui sont accordés par la loi ainsi que le reconnaît respectivement chacun des associés composant l'assemblée générale. Les associés acceptent comme régulière la date de convocation faite par le Président pour ses jour heure et lieu et la ratifient".

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Assemblée Générale sous la forme ordinaire

Deuxième résolution :

Après lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée des actionnaires se prononce :

“ Le rapport de gestion du Président présenté lors de l'Assemblée Générale et annexé au compte rendu est approuvé par la collectivité des associés. ”.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

" Les comptes de l'exercice (1^{er} juillet 2017 – 30 juin 2018) présentés par M Alain Guibaud sont approuvés à l'unanimité.
Quitus est donné au Président pour sa gestion".

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix (Monsieur Guibaud s'abstenant).

Quatrième résolution:

« Le résultat de l'exercice soit 34 501.97 est affecté comme suit :
- 34 501.97 € sur le compte « autres réserves »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution:

" L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et à l'article 18-7 des statuts, statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions".

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

« Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Assemblée Générale sous la forme Extraordinaire

Septième résolution :

" Mandat est donné à M Pradines et à Mme Rey pour l'accomplissement de toutes formalités liées aux décisions résultant de la présente Assemblée générale en ses formes ordinaire et extraordinaire".

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M Guibaud lève la séance à 10 h.

Le Président
Alain GUIBAUD





SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE TOULOUSE

A.T.C.

1389, l'Occitane
31670 LABEGE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2018

A.T.C.

Société par Actions Simplifiée au capital variable minimum de 50 000 euros

Siège social :

1389, l'Occitane

31670 LABEGE

RCS TOULOUSE : 400 257 382

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018**

BGH EXPERTS & CONSEILS

Société de Commissariat aux comptes

24, avenue Georges Brassens

31700 BLAGNAC

A l'assemblée générale de la société **A.T.C.**,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.T.C.** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « 2 - Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des créances et des dettes. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

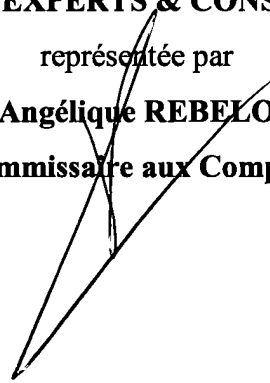
Fait à Blagnac, le 12 décembre 2018

BGH EXPERTS & CONSEILS

représentée par

Angélique REBELO

Commissaire aux Comptes



ANNEXE - Description détaillée des **responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

SAS ATC-FOREIGN OFFICE

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 12/10/18
Tenue de compte

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2018	Net (N-1) 30/06/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	69 941	69 941		
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	2 951		2 951	2 951
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations Incorporelles :	72 892	69 941	2 951	2 951
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	53 627	44 721	8 907	14 615
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	53 627	44 721	8 907	14 615
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 766		9 766	13 130
TOTAL Immobilisations financières :	9 766		9 766	13 130
ACTIF IMMOBILISÉ	136 285	114 662	21 624	30 696

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	2 310		2 310	5 370
TOTAL stocks et en-cours :	2 310		2 310	5 370
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	620 867		620 867	643 352
Autres créances	58 050		58 050	69 798
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	678 918		678 918	713 151
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	17 646		17 646	
Charges constatées d'avance	2 999		2 999	2 713
TOTAL disponibilités et divers :	20 645		20 645	2 713
ACTIF CIRCULANT	701 872		701 872	721 234

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	838 157	114 662	723 496	751 929
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Bilan Passif

SAS ATC-FOREIGN OFFICE

BGH EXPERTS & CONSEILS
 SOCIÉTÉ DE
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 24, Avenue Georges Brassens
 31700 BLAGNAC

Période du 01/07/17 au 30/06/18
 Edition du 12/10/18
 Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2018	Net (N-1) 30/06/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	522	522
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	97 776	133 929
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	34 502	(36 153)
TOTAL situation nette :	187 800	153 298
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	187 800	153 298

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		40 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		40 000

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	114	109 746
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	196 000	90 000
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	196 114	199 746
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 764	84 253
Dettes fiscales et sociales	241 756	235 976
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	41 862	38 656
TOTAL dettes diverses :	338 382	358 885
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 200	
DETTES	535 696	558 632

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	723 496	751 929
----------------------	----------------	----------------

Compte de Résultat (Première Partie)

SAS ATC-FOREIGN OFFICE

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 12/10/18
Tenue de compte

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2018	Net (N-1) 30/06/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 254 590		1 254 590	1 335 450
Chiffres d'affaires nets	1 254 590		1 254 590	1 335 450
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 776	
Autres produits			88	278
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 256 454	1 335 728
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			16 048	21 268
Variation de stock de marchandises			3 060	(3 556)
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			373 586	442 687
TOTAL charges externes :			392 695	460 398
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			28 803	30 034
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			606 122	769 258
Charges sociales			182 662	265 295
TOTAL charges de personnel :			788 785	1 034 553
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 084	9 869
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			7 084	9 869
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			371	33
CHARGES D'EXPLOITATION			1 217 737	1 534 888
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			38 717	(199 160)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SAS ATC-FOREIGN OFFICE

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 12/10/18
Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2018	Net (N-1) 30/06/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	38 717	(199 160)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 754	1 532
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 754	1 532
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 372	2 102
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 372	2 102
RÉSULTAT FINANCIER	(2 617)	(570)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	36 100	(199 730)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	80 240	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	500	
Reprises sur provisions et transferts de charges	40 000	259 879
	120 740	259 879
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 051
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	122 338	49 251
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		40 000
	122 338	96 302
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 598)	163 577
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 378 949	1 597 139
TOTAL DES CHARGES	1 344 447	1 633 292
BÉNÉFICE OU PERTE	34 502	(36 153)

SAS ATC

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

12 MOIS

COMPTES ANNUELS AU 30.06.2018

ANNEXE

SOMMAIRE

1 – FAITS CARACTERISTIQUES ET PRESENTATION DE L'EXERCICE

1-1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1-2 PRESENTATION DE L'EXERCICE

2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ACTIF

3-1 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

3-2 STOCKS

3-3 CRÉANCES

3-4 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN PASSIF

4-1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

4-2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

4-3 DETTES

4-4 DETAIL DES CHARGES A PAYER

5 – INFORMATIONS A CARACTERE SOCIAL

6 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

SAS ATC

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

12 MOIS

COMPTES ANNUELS AU 30.06.2018

ANNEXE

1 – FAITS CARACTERISTIQUES ET PRESENTATION DE L'EXERCICE

1-1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les recours devant la justice prud'homale sont clos.

1-2 PRESENTATION DE L'EXERCICE

Ce document est annexé aux comptes de l'exercice clos le.....	30/06/2018
Cet exercice couvre la période	1/07/2017 – 30/06/2018 (12 mois)
Le bilan présente un total de	723 496 €
Le chiffre d'affaires hors taxes est de	1 254 590 €
Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de ...	34 502 €

L'exercice précédent couvrait la période allant du 1/07/16 au 30/06/17, soit 12 mois.

SAS A1C

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

12 MOIS

COMPTES ANNUELS AU 30.06.2018

ANNEXE

2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition.
- Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances dont l'irrecouvrabilité est fortement probable font l'objet d'une provision pour dépréciation.
- Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.
- Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement 2014-03 relatif au P.C.G. 2014, homologué par arrêté du 8 septembre 2014.
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

COMPTES ANNUELS AU 30.06.2018

ANNEXE

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ACTIF

3-1 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les mouvements ayant affecté les postes d'immobilisations et d'amortissements sont analysés dans les tableaux correspondants (2054 à 2055).

Détail des mouvements des immobilisations brutes:

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation Acquisition, Créations	Diminution	A la clôture
Immobilisations Incorporelles	72 892	0	0	72 892
Immobilisations Corporelles	53 155	1 376	903	53 627
Immobilisations Financières	13 130	3 566	6 930	9 766

Détail des mouvements des amortissements:

Amortissements&Provisions	A l'ouverture	Augmentation Dotations exercice	Diminution	A la clôture
Immobilisations Incorporelles	69 941	0	0	69 941
Immobilisations Corporelles	38 540	7 084	903	44 721
Immobilisations Financières	0	0	0	0

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Nature des biens Immobilisés	Brut	Amort. & Prov.	Net	Durée
Immobilisations Incorporelles	72 892	69 941	2 951	
- Frais de Recherche & Développement	69 941	69 941	0	3 ans
- Autres : Mali de confusion	2 951	0	2 951	
Immobilisations Corporelles	53 627	44 721	8 907	
- Installations, Agencements	15 334	11 476	3 857	6 ans
- Matériel de bureau&informatique	30 402	27 336	3 066	3&4 ans
- Mobilier	7 891	5 909	1 983	8 ans
Immobilisations Financières	13 130	0	13 130	
- Dépôt Garantie	13 130	0	13 130	

COMPTES ANNUELS AU 30.06.2018

ANNEXE
BGH EXPERTS & CONSEILS
 SOCIÉTÉ DE
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 24, Avenue Georges Brassens
 31700 BLAGNAC

3-2 STOCKS

Les stocks sont constitués :

- d'un stock de licences d'accès aux tests en ligne BULATS en vue de leur revente notamment dans le cadre de formation CPF

Il est valorisé à son coût d'acquisition et n'a pas subi de dépréciation.

TESTS BULATS	Stock Initial	Stock Final	Variation de Stock
En valeur	645 €	2 310 €	1 665 €
En quantité	15	55	40

3-3 CREANCES

L'imprimé n°2057 opère la ventilation des créances par nature en fonction de leurs échéances.
 Les provisions sont inscrites sur l'imprimé 2056.

Détail des créances en fin de période :

Créances	Brut	Provision	Net	A un an	A plus d'un an
Actif Immobilisé	9 766	0	9 766	0	9 766
- Dépôt de Garantie	9 766		9 766	0	9 766
Clients & comptes rattachés	620 867	0	620 867	620 867	0
- Clients	371 408		371 408	371 408	
- Clients douteux ou litigieux	0	0	0	0	
- Factures à établir / Travaux achevés	249 460		249 460	249 460	
Personnel et comptes rattachés	54	0	54	54	0
- Personnel avances et acomptes	54		54	54	
Autres Créances	57 554	0	57 554	57 554	0
- Etat, TVA déductible	2 962		2 962	2 962	
- Etat, CFE	0		0	0	
- Etat, CICE	54 592		54 592	54 592	
Groupe et associés	0	0	0	0	0
- Groupe Items avance fds	0		0	0	
Débiteurs Divers	443	0	443	443	0
- Fournisseurs débiteurs	443		443	443	
Charges Constatées d'avance	2 999	0	2 999	2 999	0
- Charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reporté à l'exercice suivant	2 999		2 999	2 999	
TOTAL GENERAL	691 683	0	691 683	681 917	9 766

Le CICE(Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Au titre de l'exercice clos le 30/06/2018, le CICE s'élève à 34 955€.

Sur l'exercice 2017, le CICE a été utilisé au financement du BFR et de la formation.

Le CICE n'a pas fait l'objet d'un préfinancement sur l'exercice.

SAS ATC

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

12 MOIS

COMPTES ANNUELS AU 30.06.2018

ANNEXE

Détail des provisions en fin de période :

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Clients Douteux	0	0	0	0

3-4 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant Total
Clients - Produits à recevoir	249 460
- Factures à établir	249 460
Etat - Produits à recevoir	54 592
- CICE	54 592
TOTAL	304 052

SAS ATC

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

12 MOIS

COMPTES ANNUELS AU 30.06.2018

ANNEXE

4 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU BILAN PASSIF

4-1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Détail du capital social:

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital Social
Titres en début d'exercice	1 000	50	50 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1 000	50	50 000

Aucun mouvement n'a affecté le capital social au cours de l'exercice.

4-2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 30 juin 2018, la provision pour litige salarial a été reprise pour sa totalité : 40 000 €, les actions prud'homales de plusieurs personnels du site de Bordeaux sont closes.

COMPTES ANNUELS AU 30.06.2018

ANNEXE

4-3 DETTES

L'imprimé n°2057 opère la ventilation des dettes par nature en fonction de leurs échéances.

Détail des dettes en fin de période :

Dettes	Détail	Montant Total	A un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit		114	114	0	0
- Concours bancaires courants		114	114		
Fournisseurs et comptes rattachés		54 764	54 764	0	0
- Fournisseurs		45 350	45 350		
- Factures non parvenues		9 414	9 414		
Dettes fiscales et sociales		241 756	241 756	0	0
- Personnel : Rémunérations dues		24 617	24 617		
- Personnel : frais à rembourser		91	91		
- Personnel : Congés à payer		39 561	39 561		
Sal bruts	28 631				
Charges sociales	10 930				
- Personnel : Primes à payer		10 278	10 278		
Sal bruts	7 253				
Charges sociales	3 025				
- Organismes sociaux		34 992	34 992		
Urssaf	26 369				
Retraite	5 401				
Prévoyance	711				
Mutuelle	2 511				
- Etat, IS		0	0		
- Etat, TVA		121 163	121 163		
TVA due	11 890				
TVA collectée	67 696				
TVA sur factures à établir	41 577				
- Etat, Taxes assises sur les salaires		6 531	6 531		
Taxe d'apprentissage	2 207				
FPC	3 594				
Participation logement	730				
- Etat, autres impôts et taxes		4 523	4 523		
Contribution Foncière des Entreprises	1 206				
Taxes foncières	3 317				
Redevance télévisuelle					
Groupe & associés		196 000	196 000	0	0
- Convention de gestion de trésorerie centralisée		196 000	196 000		
Créditeurs divers		41 862	41 862	0	0
- Autres créditeurs divers		41 862	41 862		
Produits Constatés d'Avance		1 200	1 200	0	0
TOTAL		535 696	535 696	0	0

SAS ATC

JGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

12 MOIS

COMPTES ANNUELS AU 30.06.2018

ANNEXE

4-4 DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à Payer	Montant Total
Etablissements de crédit - charges à payer	114
- Commissions bancaires 2 ^e Trimestre	114
Fournisseurs - charges à payer	9 414
- Factures non parvenues	9 414
Personnel - charges à payer	35 884
- Congés à payer	28 631
- Primes à payer	7 253
Organismes sociaux - charges à payer	13 955
- Charges sociales sur congés à payer	10 930
- Charges sociales sur primes à payer	3 025
Etat - charges à payer	11 054
- Taxe d'Apprentissage	2 207
- Formation continue	3 594
- Participation Logement	730
- Contribution Foncière des Entreprises	1 206
- Taxes foncières	3 317
TOTAL	70 421

SAS ATC

BGH EXPERTS & CONSEILS
SOCIÉTÉ DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
24, Avenue Georges Brassens
31700 BLAGNAC

12 MOIS

COMPTES ANNUELS AU 30.06.2018

ANNEXE

5 – INFORMATIONS A CARACTERE SOCIAL

Indemnités de Fin de Carrière

Au 30 juin 2018, le passif latent sur les I.F.C. représente 5 010 €.

6 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est connu à ce jour.